

Indice blé dur* du SIFPAF pour les pâtes alimentaires et le couscous sur la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 janvier 2026

*Cet indice a été élaboré en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture et partagé avec la DGCCRF afin d'être le plus représentatif des cours du blé dur mis en oeuvre en France.

Cet indice composite est constitué à partir de plusieurs indices publics.

Incluant notamment la cotation du blé dur canadien, cet indice est mécaniquement impacté par les évolutions de la parité €/\$.

Il est proposé par le SIFPAF à ses adhérents. Chaque entreprise est libre de retenir l'indice public de son choix.

EVOLUTION DE L'INDICE BLÉ DUR du 1^{er} janvier 2026 au 31 janvier 2026

Source : SIFPAF

